

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n° 12

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>La rentrée des classes</i>	<i>p. 2 & 3</i>
<i>Point sur les débats aux réunions du conseil municipal</i>	<i>p. 4, 5, & 6</i>
<i>Avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</i>	<i>p. 7</i>
<i>Actualités de la commune</i>	<i>p. 8 & 9</i>
<i>Nature et environnement</i>	<i>p. 10</i>
<i>Les nouveaux Islois</i>	<i>p. 11</i>
<i>Les festivités de l'été</i>	<i>p. 12</i>
<i>Actualité culturelle</i>	<i>p. 13</i>
<i>La vie de la bibliothèque</i>	<i>p. 14</i>
<i>Le salon Notre-Dame de lire</i>	<i>p. 15</i>
<i>Mémorial des soldats de Notre-Dame de l'Isle</i>	<i>p. 16 & 17</i>
<i>Agenda et résultats des élections</i>	<i>p. 18</i>
<i>Réglementation vie pratique</i>	<i>p. 19</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 20</i>

Chères Isloises et chers Islois,

Pour ce numéro de « rentrée » du Catenay, nous vous présentons un retour sur les festivités de l'été mais aussi un point sur la rentrée scolaire et nous abordons de nombreux points d'actualité.

Ainsi, pour notre école, le rythme scolaire est revenu à la semaine de quatre jours, après les différentes modifications des années passées. Suite aux évolutions de compétences dues à la création de la communauté d'agglomération, la gestion des transports scolaires est dorénavant assurée par SNA et l'accueil périscolaire par le SIVOS dont la gouvernance a évolué, notre adjointe Pascale BILLARD ayant pris la charge de présidente.

Concernant, le thème de l'environnement, je dois rappeler malheureusement ici quelques règles qui nous permettront d'avoir des relations apaisées entre riverains. En effet, la question du bruit est récurrente. Si nous sommes tous potentiellement des bricoleurs, il n'en demeure pas moins que nous pouvons adapter nos horaires de travail à la réglementation en vigueur que nous vous rappelons dans chaque Catenay. Il en est de même pour les feux de jardin. Le mieux étant le compostage pour lequel le SYGOM vous subventionne pour l'achat d'un composteur.

Nous avons aussi nos amis les bêtes qui divaguent un peu trop souvent sur la voie publique ou qui donnent intempestivement de la voix au détriment de la tranquillité du voisinage. Pour mémoire, les animaux trouvés sur la voie publique sont envoyés en fourrière (qui n'est pas gratuite) et au-delà de huit jours sont soit malheureusement euthanasiés, soit récupérés par la SPA.

La population se renouvelant, nous vous proposons d'aller à la découverte des nouveaux Islois qui ont bien voulu se confier à notre conseillère municipale Mme Catherine De La Brosse.

Vous aurez également le plaisir de découvrir l'histoire de nos soldats Islois tombés au champ d'honneur pendant la guerre de 1914-1918 sous la plume de M. Jean-Paul LEFEBVRE-FILLEAU que je remercie pour son travail et sa contribution bénévole.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture du *Catenay* et vous donne rendez-vous pour rendre hommage aux Islois morts pour la France à l'occasion de la commémoration de la guerre 1914-1918.

Rendez-vous nombreux le 11 novembre à 11h à la mairie.

Thibaut BEAUTÉ
Votre Maire

Rentrée des classes

Une rentrée sous le signe du renouvellement



C'est sous une pluie fine que nos jeunes ont repris le chemin de l'école en ce début septembre. Les membres du SIVOS et Thibaut Beauté, maire de Notre-Dame de l'Isle, étaient présents.

Côté maternelle, les 37 élèves de l'école ont été accueillis à Pressagny l'Orgueilleux par Sylvie Varnière et Anne-Marie Drouet, secondées par Corinne Laurent et Audrey Saint-Denis.

En primaire, Nathalie Lunel, Bénédicte Lacaille et Carole Sackho Challis se partagent la soixantaine d'élèves du CP au CM2.

Malgré de sérieuses craintes, au printemps dernier, les écoles n'ont eu à subir, cette année, aucune fermeture de classe. Il est à espérer que les effectifs se renforcent pour éviter cette éventualité.

Le service de cantine est toujours assuré par Marie-Pierre Touron, Cathy Léger, Dally Beaufremez et Audrey Saint-Denis.

Des changements au SIVOS

La compétence périscolaire auparavant exercée par la communauté de commune Epte Vexin Seine a été reprise par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) des Iles de la Seine qui regroupe l'école des Hirondelles (Notre-Dame de l'Isle) et l'école des Ecoreuils (Pressagny l'Orgueilleux).

L'équipe du SIVOS s'est renouvelée après le départ de sa Présidente, Pascaline Anciot et de Fabienne Derosne, l'une de ses membres, toutes deux ayant quitté la commune de Pressagny l'Orgueilleux.

Geneviève Mainguy et Dominique Armand ont rejoint l'équipe dont Pascale BILLARD est devenue la nouvelle présidente.

Retour à la semaine de quatre jours

Cette rentrée scolaire a été marquée par le retour de la semaine de quatre jours dans les écoles de notre commune, après discussion entre les équipes éducatives, les élus et les parents d'élèves.

Ce choix a été rendu possible suite au décret paru au *Journal Officiel* du 28 juin 2017. Au cours de l'année 2017-2018, les différentes organisations du temps scolaire seront évaluées.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

École « Les écureuils » de Pressagny l'Orgueilleux

	08h30	11h30	13h30	16h30
lundi		classe	pause déjeuner	classe
mardi		classe	pause déjeuner	classe
mercredi				
jeudi		classe	pause déjeuner	classe
vendredi		classe	pause déjeuner	classe

École « Les hirondelles » de Notre-Dame de l'Isle

	08h40	11h40	13h40	16h40
lundi		classe	pause déjeuner	classe
mardi		classe	pause déjeuner	classe
mercredi				
jeudi		classe	pause déjeuner	classe
vendredi		classe	pause déjeuner	classe

Source : données académiques consultables en ligne sur : www.education.gouv.fr

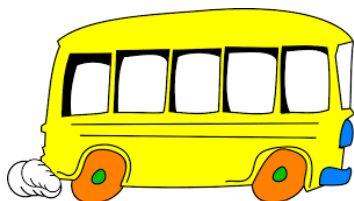
Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h 00 à 8h 40 et de 16h 30 à 19h 00 à l'école de Pressagny l'Orgueilleux.

Pascale Billard.

Transports scolaires

Jusqu'à présent, les transports scolaires étaient gérés, d'une part, par la CCAE pour les collégiens et les lycéens et, d'autre part, par la communauté de commune « Epte-Vexin-Seine » pour les élèves de maternelle et de primaire. Cette compétence a été reprise par la nouvelle communauté de communes SNA (Seine Normandie Agglomération).



La politique tarifaire a été modifiée à cette occasion, instaurant un tarif unique pour tous les enfants, de la petite section de maternelle à la terminale. Ce prix, fixé à 70 € pour la première année sera progressivement augmenté, pour tous les élèves, jusqu'à 90 €.

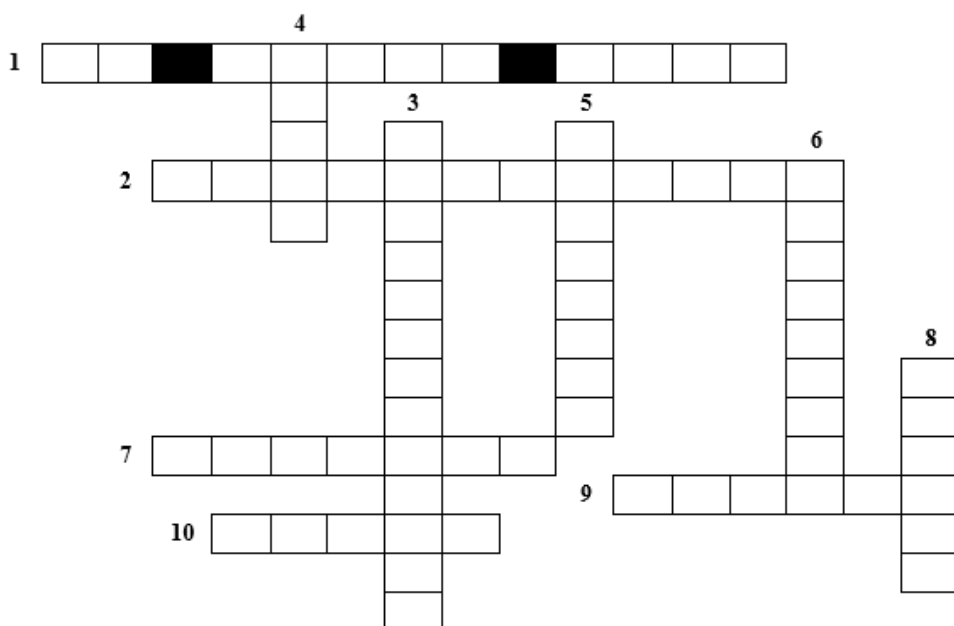
Cette année, la commune n'a pas souhaité répercuter ce tarif sur les parents des enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires

dont le transport restera gratuit. Les tarifs pour les collégiens et lycéens restent inchangés, avec une participation de 55 € par enfant. Ces tarifs pourraient évoluer dans les années qui viennent.

Nous vous rappelons que, si les enfants de la maternelle sont placés sous la responsabilité des accompagnatrices jusqu'à la prise en charge par les enseignantes ou les parents à la descente du bus, celles-ci n'exercent qu'une mission de surveillance durant le trajet pour les enfants à partir du CP qui sont, par la loi, autorisés à quitter les points de descente sans être accompagnés par un adulte.

Enfin, nous remercions les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école de Notre-Dame de l'Isle de **respecter scrupuleusement les interdictions de stationner dans la rue du Clos Galy** et d'utiliser le parking de la salle des fêtes pour se garer.

Mots croisés de la rentrée par les CM1-CM2



1. Se préparer avec des habits, des chaussures ... magnifiques.
2. Renseignements que l'on donne aux autres pour se connaître le jour de la rentrée.
3. Après les vacances, moment super où on revoit ses copains.

4. Au revoir (aux vacances, grasses matinées, à la plage, ...)
5. Sac où on transporte son matériel de classe.
6. Chose que l'on découvre, que l'on ne savait pas avant.
7. Exercices et leçons donnés par la maîtresse que l'on fait à la maison.
8. Groupe d'enfants du même âge qui travaillent et se connaissent depuis tout petits.
9. Sentiment désagréable de peur quand la maîtresse nous interroge.
10. Lieu de travail pour les enfants de moins de 11 ans.

Grille et définitions par les élèves de la classe de CM1-CM2, école « Les Hirondelles ».
Solution dans le Catenay n°13.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus trois conseils municipaux dont nous donnons ci-après une synthèse thématique. Nous vous rappelons que les comptes rendus des conseils sont consultables en mairie ou en ligne sur le site internet de la commune.

I. Finances et administration générale

1) Subventions 2017

Comme tous les ans, monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions sollicitées par le milieu associatif et rappelle les décisions d'attributions prises par le Conseil Municipal lors des années antérieures. La plupart des subventions ont été reconduites et figurent, avec la liste des bénéficiaires au procès-verbal du Conseil municipal du 9 mai 2017, disponible sur le site de la commune.

2) Recrutement d'un agent technique

Depuis deux ans, la commune a recruté un agent technique supplémentaire dans le cadre d'un contrat aidé. Le dispositif arrivant à son terme, deux solutions sont possibles : mettre un terme au dispositif, compte tenu de la fin des financements de l'État ou bien recruter de façon permanente le salarié. Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3) Elaboration du PLU : débat sur le PADD

Dans le cadre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, M. le Maire rappelle que le *Code de l'Urbanisme* fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. L'article L 123-1, en particulier, dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ». Ce document répond à plusieurs objectifs :

- Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Conformément à l'article L 123-9 du *Code de l'urbanis-*

me, les orientations du PADD doivent être soumises à débat en Conseil Municipal « au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ». Selon ces principes, Monsieur le Maire expose les orientations, les motivations et les objectifs figurant au PADD, ayant trait aux points suivants :

1. Préserver et protéger le patrimoine bâti et naturel de la commune
2. Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation de l'espace
3. Renforcer l'attractivité de la commune
4. Prendre en compte les risques

Après cet exposé, un débat d'une durée de plus de 1 heure 15 minutes est organisé au sein du Conseil Municipal et acte les grandes orientations du PADD, consultables dans les annexes du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mai 2017.

4) Obtention d'un subventionnement des travaux d'économie d'énergie pour la mairie

Lors du Conseil municipal du 7 juin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ruralité signé entre SNA et l'État, le dossier relatif à l'isolation thermique de la mairie (remplacement des fenêtres et isolation des combles) de notre commune a été retenu. Par conséquent, il convient de solliciter auprès de l'état la Dotation au Soutien de l'Investissement Local.

5) Adhésion de Saint Aubin sur Gaillon à SNA (Seine Normandie Agglomération).

M. le maire rappelle le principe donné à l'occasion de la formation de SNA et des autres communautés de communes dans le cadre de l'application de la loi NOTRe : les communes limitrophes restent libres de leur choix, soit d'entrer, soit de sortir d'une agglomération ou d'une autre. C'est le cas des quatre communes qui font l'objet des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 septembre 2017.

M. Le maire explique que nous avons trois mois pour délibérer, faute de quoi le vote du Conseil serait réputé favorable à la demande des communes.

La commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon fait partie de l'EMS (Eure-Madrie-Seine) et veut rejoindre SNA. Le conseil de SNA s'est prononcé favorablement à une large majorité. La CDCI (commission départementale de

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

coopération intercommunale) a voté contre, mais son vote est consultatif. Pour finir, le préfet a acté l'adhésion à SNA contre l'avis de la CASE (Communauté d'Agglomération Seine-Eure) et de la CDCI, en respect avec l'avis du Conseil municipal de Saint Aubin. Le Conseil Municipal de Notre-Dame prend donc acte de cette décision et émet un avis favorable à l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

6) Retrait des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte de SNA.

M. le maire expose la règle des 2/3 (2/3 des communes représentant au moins 50% des habitants ou bien 50% des communes représentant au moins les 2/3 des habitants) pour la validation des demandes de retrait ou d'adhésion des communes limitrophes.

M. le maire explique ensuite que la notion de « bassin de vie » formulée dans le cadre de la loi NOTRe (scolarisation des enfants, transports, proximité des centres de décision, etc.) doit rester au cœur des décisions.

Après avoir entendu les explications de M. le maire sur les raisons des choix de chacune des communes sécessionnistes, le conseil approuve leur retrait de SNA.

7) Convention avec SNA pour l'instruction du droit des sols.

SNA ayant remplacé la CCAE, il convient de délibérer de nouveau pour la gestion mutualisée du droit des sols. M. le maire rappelle que la mutualisation (avec les services de la CCAE) a entraîné une dépense supplémentaire en termes de cotisation, compensée par l'augmentation des tarifs de la salle des fêtes et par les économies d'échelle réalisées sur les prestations à l'acte. Les chiffres exacts sont présentés au Conseil Municipal.

M. le maire précise qu'il ne se sent pas dépossédé de son droit de regard sur le droit au sol. Selon lui, les services techniques de SNA seront une plus-value pour les administrés en termes d'accompagnement ; les services municipaux continueront, par ailleurs, à assister les demandeurs de certificats d'urbanisme et de permis de construire dans leurs démarches.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de signer la convention entre SNA et Notre-

Dame de l'Isle de mise à disposition du service commun pour l'instruction du droit des sols pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

II. Environnement et Travaux

Madame Roselyne Lardy présente le travail effectué avec une entreprise venue faire un état des lieux et des propositions (devis) pour élaborer un jardin du souvenir et un columbarium.

Un ossuaire, des caves-urnes et un jardin du souvenir font partie des propositions.

Toutefois, un recensement du cimetière est nécessaire pour connaître les propriétaires des différentes sépultures. (11/09/2017)

III. Education, Culture, Solidarité

1) Participation communale au transport scolaire

M. Le Maire présente les éléments de contexte dus à la réforme territoriale. [...] Les transports scolaires représentent pour SNA une enveloppe de 5,41 M€, soit un coût par élève de 1 171 €. Sur ce montant, le département prend à sa charge 662 € et SNA 281 €. Le solde de 104 € reste à la charge des familles. Toutefois, pour le SIVOS des îles de la Seine, les communes ont proposé de ne solliciter pour la part parentale que 55 € pour les collégiens et lycéens, et 30 € pour primaires et maternelles, la différence étant prise en charge par les communes. Ce tarif sera appliqué pour les trois années à venir. (Conseil du 9 mai 2017)

Lors du conseil du mercredi 7 juin 2017, il est évoqué que le regroupement pédagogique est imposé donc subi par les familles. Dès lors, solliciter une participation pour les maternelles et primaires va à l'encontre de la gratuité de la scolarité. *A contrario*, le choix de la ruralité a des contraintes que chacun doit assumer. De plus, il est rappelé que les familles modestes bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et qu'elles peuvent faire appel au centre communal d'action sociale. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité,

- que le montant de la participation des familles pour les collégiens et les lycéens sera de 55€.
- que la gratuité sera appliquée pour les maternelles et les primaires.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

SNA assure désormais l'organisation des transports scolaires. Malheureusement, nous déplorons des problèmes d'horaires erronés, un service inaccessible en dehors des horaires de bureau et un manque d'information auprès des jeunes enfants en gare routière abandonnés à leur sort pour les changements de cars.

2) Rentrée scolaire

M. le maire et Mme Pascale Billard adjointe aux écoles ont assisté à la rentrée scolaire. Des problèmes de stationnement subsistent rue du clos Galy.

Effectifs. On note une légère remontée qui évite la fermeture d'une classe.

IV/ Questions diverses

1) Syndicat de Voirie Vexin Seine

M. Le Maire indique que, suite aux dernières pluies, certains riverains ont été inondés. C'est pourquoi, il a saisi le syndicat sur la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales (puisards, fossés...) qui fait défaut. Nous sommes dans l'attente d'une réponse sur qui doit assurer cette compétence.

Les élus rappellent aux riverains du Catenai, qu'ils doivent en assurer l'entretien et ne pas entraver l'écoulement naturel des eaux.

2) Fête de voisins

La fête des voisins a eu lieu vendredi 19 mai. Celle-ci est à l'initiative des riverains. Toutefois, des arrêtés de circulation ont été pris pour assurer la sécurité de cette manifestation sur la voie publique, rue Lefrançois et rue Isambard.

3) SAEP du Catenai

À la demande du conseil, une communication est faite sur le devenir du syndicat d'adduction d'eau potable du Catenai. Dans le cadre de la loi NOTRe, il disparaît et est absorbé par SNA. Le contrat de délégation de service public avec la société SOGEA ira à son terme jusqu'au 1^{er} juillet 2018. Puis, la compétence sera reprise par la régie de SNA. Des discussions sont en cours sur les modalités de cette reprise et l'harmonisation du prix de l'eau. À noter que d'autres communes sont dans cette même situation. Les élus seront très attentifs à ces évolutions dans l'intérêt de nos habitants.

4) Éclairage public et sécurité.

La durée d'éclairage des lampadaires situés à proximité du carrefour de la rue de l'église et de la RD 313 sera augmentée pour la sécurité de la sortie du restaurant.

Une étude va être faite dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux menés par le SIEGE sur la route des Andelys.

5) Tags sur le mur du terrain de sport

Suite aux récentes dégradations constatées sur le mur du terrain de sport, le conseil municipal proposerait, sous réserve de l'acceptation du propriétaire riverain du mur, de faire appel au talent d'un street artiste pour réaliser une fresque avec les enfants du village.

Lors du conseil municipal du 11 septembre, M. le maire rappelle les rendez-vous de l'été et des dossiers en cours (à lire aussi dans les pages d'informations générales) :

6) Travaux rue Georges Mauger

Un rendez-vous a eu lieu le 11 juillet avec l'entreprise Colas au sujet des trottoirs dont la finition n'est pas homogène. Les travaux faits en deux fois, les trottoirs ne sont pas de la même couleur. Deux solutions : soit réfection d'ensemble des trottoirs, soit ristourne commerciale. Une réunion est prévue en septembre. Pour la réalisation des espaces verts, un devis a été fait par l'entreprise Adeline qui est beaucoup trop onéreux. Il est décidé que les employés communaux procéderont à ces aménagements. La commission travaux est chargée du suivi de ce dossier.

7) GSM

À leur demande, nous avons reçu le 29 juin les représentants de GSM qui sont venus présenter leur projet.

8) Signature d'une convention avec ENEDIS

Le 17 juillet, M. le maire a signé une convention avec ENEDIS pour le chiffrage des consommations dans la commune pour développer une vision stratégique sur le réseau communal.

9) Chapelle

Nous déplorons des dégradations effectuées par quelques jeunes qui ont été convoqués et seront astreints à réparation et à des tâches d'intérêt général.

10) Pylône téléphonique

Un équipement supplémentaire sera réalisé sur les terrains ACO.

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme - Lettre n°3

Comme nous vous l'avons indiqué dans les précédentes lettres, la transformation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) a été votée par délibération du conseil municipal du 1er juillet 2015.

Rappelons que cette volonté répond à deux objectifs majeurs (Lettre n°1) :

- *Produire un document d'urbanisme comme un levier d'évolution du territoire pour répondre aux enjeux communaux et à ceux définis par les lois en matière d'urbanisme et d'habitat.*
- *Retrouver une maîtrise foncière de la commune pour assurer son développement, protéger et valoriser le patrimoine bâti, préserver son identité paysagère, assurer un équilibre entre les diverses activités de la commune : agriculture, industrie, tourisme, commerce et artisanat, créer des lieux de vie de qualité pour toutes les tranches d'âges de la population et maintenir par un développement harmonieux un habitat de qualité dans le village.*

Cette transformation s'inscrit dans une procédure définie par le *Code de l'Urbanisme* qui fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. Comme nous vous l'indiquions dans la *lettre n°2* reprenant les informations données lors de la réunion publique du 10 mars 2017 (diaporama disponible sur le site de la commune), l'article L 123-1, en particulier, dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Tel était l'objet de la deuxième réunion du PLU qui s'est tenue le 13 octobre dernier. Au cours de cette réunion, M. Gilson, le consultant de la commune, a rappelé les orientations, les motivations et les objectifs figurant au PADD, à savoir :

1. Préserver et protéger le patrimoine bâti et naturel de la commune
2. Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation de l'espace
3. Renforcer l'attractivité de la commune
4. Prendre en compte les risques

Dans le détail, ces quatre orientations expriment tout d'abord le souhait de :

1. Préserver le cadre paysager et environnemental de Notre-Dame de l'Isle, notamment les vues du coteau de Notre-Dame vers la rive gauche de la Seine et les vues sur le fleuve, afin de maintenir l'identité paysagère de la plaine. La préservation des sites concerne également les berges de la Seine, les zones humides et les coteaux boisés.

S'agissant du patrimoine bâti, il convient de conserver les murs de clôture en pierre locale, certains bâtis traditionnels du bourg et de Pressagny-le-Val et, plus généralement, de préserver l'identité rurale de la commune et le cadre de vie en privilégiant le caractère rural. Cela implique le respect de règles spécifiques pour les matériaux, proportions, modénatures des bâtiments et exige l'insertion paysagère et architecturale des systèmes d'énergies renouvelables.

La forêt est également un patrimoine de notre commune, c'est pourquoi il convient d'en permettre une gestion durable tout en soutenant la mise en valeur du bois énergie. Les chemins forestiers devront être maintenus ouverts à la promenade.

2. Pour assurer le développement de la commune, il convient d'induire une augmentation annuelle d'une dizaine habitants correspondant à environ deux à trois logements (soit une augmentation démographique annuelle de l'ordre de 0,8%). Pour ce faire, il conviendra d'exploiter au mieux les terrains existants déjà desservis par les voies et les réseaux en place.

C'est ainsi que le village pourra parvenir à maintenir l'école, en assurant l'arrivée de jeunes ménages. L'apport de logements adaptés aux seniors est un autre objectif, de même que le développement de logements locatifs conventionnés, mesures qui permettront de maintenir une population équilibrée dans toutes ses composantes.

Pour cela, il convient de concentrer les possibilités de construire dans le périmètre actuellement urbanisé.

De même, la consommation d'espace naturel et agricole sera très sensiblement modérée pour la dizaine d'années à venir, comprenant le logement, les constructions et installations d'intérêt collectif, l'activité économique.

Actualité de la commune

3. Pour renforcer l'attractivité de la commune, le PADD soutiendra l'installation d'un pôle d'activités médical, paramédical et autres ; visera à permettre l'implantation d'activités artisanales, commerciales, de bureaux, compatibles avec l'habitat ; à améliorer la vie des activités existantes en facilitant le stationnement, l'accès, la visibilité et enfin, à faciliter l'arrivée du haut débit pour permettre de nouvelles formes de travail (télé travail, co-working,...).

Second point à retenir : la limitation forte de la consommation de terres agricoles. Il semble nécessaire de rendre possible la diversification de l'activité agricole : agriculture de proximité (circuits courts), activités équestres, pâturage, ... et de soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement (filière bio...). La continuité du réseau de chemins nécessaires à l'activité agricole et supports de promenade sera assurée. Autre objectif d'importance : encourager les activités culturelles, l'hébergement touristique et les activités autour du tourisme, en créant des circuits de randonnée à Notre-Dame de l'Isle, Pressagny-l'Orgueilleux, Port-Mort, en facilitant la réalisation de la future « voie verte », en faisant revivre le Port-Gabriel (par la promotion d'activités nautiques non motorisées (kayak, barque...))

Pour cela, il convient de préserver et embellir le cadre de vie, notamment d'aménager des espaces plantés collectifs et de loisirs de façon qualitative et pérenne.

Faciliter et sécuriser les liaisons douces (chemins, pistes cyclables) entre bourg et hameau en particulier vers l'école.

4. Dernier axe du PADD : Protéger les personnes, l'environnement et les biens et notamment :

- Interdire toute construction dans la zone inondable.
- Préserver la qualité de l'air en permettant l'utilisation d'énergies renouvelables...
- Interdire toute installation d'activité polluante ou nuisante.

Plus de détails sur le site de la commune...



Figure 1 Présentation du PADD, salle du clos Galy, le 13/10/ 2017

Développement du THD

Une réunion haut débit et fibre optique s'est tenue le mardi 29 août à 18h en mairie de Saint-Marcel. A cette occasion, le chef de projet du nouveau prestataire, Orange, a présenté la conception, la réalisation du réseau de la fibre et la sous-traitance de sa construction à SOGETREL et EIFFAGE. L'opération commencera par un relevé des BAL (Boîtes à Lettres électroniques) qui sera présenté en mairie pour « validation ». Cette opération devrait être terminée avant la fin de cette année...

Suivra une phase de réalisation. Il s'agit de la construction du réseau de transport jusqu'à chaque habitation. Celle-ci suppose l'implantation de NRO (Nœuds de Raccordement Optique), de SRO (Sous-Répartiteurs Optiques) et de cheminements de fibres dans les infrastructures existantes (souterraines ou aériennes), ainsi que la création de nouvelles si nécessaire, des élagages, etc.

Le coût global, pour l'abonné sera de 110 € TTC (60 € de raccordement et 50 € de frais de mise en service), puis l'abonnement mensuel d'utilisation, de l'ordre de 30 € TTC pour les options de base (internet, TV, Téléphonie).

Alain Favresse

Sécurité routière

L'achèvement des écluses de la Rue Mauger et les aménagements des nouveaux arrêts de bus sur la route des Andelys à Vernon ont amélioré la sécurité dans notre village. Des points noirs subsistent encore, malheureusement.

Actualité de la commune

Le sujet a été abordé avec l'agence routière, notamment en ce qui concerne la route des Andelys où l'on a mesuré de nombreux excès de vitesse, le carrefour du cimetière et route d'Hennezis.

Des études sont en cours. Elles feront l'objet de demandes de subventionnement.

Remise des médailles du travail

Monsieur le Maire a eu le plaisir d'honorer les islois récipiendaires de la médaille du travail. Pour pallier les difficultés d'emploi du temps de chacun, ces remises de médailles ont été organisées en deux petites cérémonies. Etaient présents le 11 septembre



- Madame POULAIN Agnès : médaille Grand Or
- Monsieur CALVEL Claude : médaille Vermeil
- Monsieur PEBRE Christian : médaille d'Or

Le 22 septembre



- Madame MAILLARD Maryvonne : médaille d'Or
- Monsieur MAILLARD Charles : médaille d'Or
- Mme POULIQUEN Isabelle : médailles Argent & Vermeil
- Monsieur POULIQUEN Olivier : médailles Or & Grand Or
- Monsieur HAUMONT Jean-Luc : médaille d'Argent

Etat des lieux du cimetière

A la demande d'une commission dirigée par Mme Roselyne Lardy, une entreprise est venue faire un état des lieux et des propositions (devis) pour élaborer un jardin du souvenir et un columbarium dans le cimetière communal. Un ossuaire, des caves-urnes et un jardin du souvenir font partie des propositions.

Toutefois, un recensement du cimetière est nécessaire pour connaître les propriétaires des différentes sépultures. C'est pourquoi nous en appelons à la mémoire des habitants, afin d'attribuer aux familles des défunts les sépultures existantes dont les noms ont été effacés.

Les familles sont appelées à se manifester en mairie ou à nous joindre par quelque moyen que ce soit.

**Mairie, 35, rue de l'église,
27940 Notre-Dame de l'Isle
tél. : 02.32.52.60.90.**

**mail : mairie@notre-dame-de-lisle.fr ;
site internet : www.notre-dame-de-lisle.fr**

La doyenne de la commune nous a quittés

C'est en douceur et paisiblement que Madame Vast s'est éteinte au mois de juillet dernier entourée de sa fille et de sa famille dans le Maine et Loire où elle était venue résider quelques mois auparavant près d'une de ses petites filles. Elle avait 105 ans et faisait l'admiration de tous les Islois : vivant seule jusqu'à l'an dernier dans sa grande maison, même si sa fille, ses petites filles et ses cinq arrière-petits-enfants venaient la voir fréquemment. Elle restait ouverte d'esprit et jusqu'à un âge très avancé ne manqua pas ses mots croisés quotidiens. C'est en 1954, qu'elle et son mari achetèrent une petite maison à Notre-Dame de l'Isle, rue de l'Eglise, à côté du café qui, à l'époque, était tenu par Monsieur Méheust, maison qu'ils agrandissent ensuite telle qu'on la connaît actuellement : ils aimaient beaucoup y résider même si Madame Vast restait très attachée à sa Corrèze natale.

L'on ne peut s'empêcher d'évoquer également Monsieur Vast élu Maire de la commune de 1971 à 1977, fonction qu'il occupa tout en continuant sa carrière professionnelle chez Simca dont il était l'un des Directeurs.

Nous présentons à tous ses proches nos plus chaleureuses condoléances. **Catherine de la Brosse**

Nature et Environnement

Visite de Mme la sous-préfète

Monsieur le Maire a reçu Mme Anne Frackowiak-Jacobs, nouvelle sous-préfète des Andelys venue visiter notre commune et faire le tour des sujets et projets d'actualité.

Deux dossiers ont retenu toute son attention : la friche industrielle de la Pierre liquide et port Gabriel, dont nous attendons de VNF (Voies Navigables de France) l'enlèvement des épaves.

Bien que située sur la commune de Mézières, le site de la Pierre liquide se trouve dans le périmètre de captage de notre forage d'alimentation en eau potable. Mme la sous-préfète a d'ores et déjà pris des dispositions pour la mise en sécurité du site, qui doit encore être renforcée.

Concours des villes et villages fleuris



Depuis trois ans déjà, notre village est inscrit au concours des villes et villages fleuris. Ce qui nous a valu trois prix et trois dotations pour le fleurissement de notre commune.

Nos agents s'activent à embellir les carrefours et les entrées du village, mais c'est aussi la participation de la population qui est régulièrement appréciée par le jury. Celui-ci est passé le 22 juin dernier. Nous sommes dans l'attente du résultat.

Aide du SYGOM à l'achat de composteurs

Comme nous vous l'indiquions dans le dernier Catenay, le SYGOM soutient l'acquisition de composteurs pour les particuliers, sous forme d'un remboursement forfaitaire de 30 € pour un composteur d'une valeur d'au moins 60 € TTC sur présentation de pièces justificatives. Le dossier, à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune, devra être adressé directement aux services du SYGOM.

Un guide du compostage a été distribué et reste disponible sur le site du SYGOM : www.sygom.fr



Syndicat des eaux du Catenai

La distribution de l'eau potable est une compétence exercée par le syndicat des eaux du Catenai (SAEP). Celui-ci regroupe trois communes (Notre-Dame de l'Isle, Port-Mort et Pressagny l'Orgueilleux).

L'exploitation est assurée par la société SOGEA liée par un contrat d'affermage de 9 ans qui arrivera à échéance le 30 juin 2018.

Ce syndicat est présidé par M. Thibaut Beauté, maire de Notre-Dame de l'Isle, assisté de deux vice-présidents M. François Lehalleur, conseiller municipal de Port-Mort et Mme Patricia Gaden, conseillère municipale de Pressagny l'Orgueilleux.

La production de l'eau est assurée par un forage situé au lieudit « Les Fontaines » sur notre commune, d'une capacité de 1200 m³ jour. Le stockage est réalisé par un château d'eau implanté aux « Argilières » et constitué de 2 réservoirs totalisant 950 m³. La distribution est assurée par un réseau de 29,6 km pour 1 115 points de livraison (abonnés). Ainsi, en 2015, ce sont 196 817 m³ qui ont été prélevés dans la nappe pour une consommation moyenne journalière de 539 m³.

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) : les résultats des analyses sont consultables sur le site de la commune.

Dépôts sauvages

Le 22 août dernier, constat a été fait de dépôts sauvages de gravats sur des terres agricoles. Après plainte de la commune, les contrevenants identifiés ont reçu une amende et ont été priés d'enlever leurs déchets.

Animaux errants

De nombreux animaux divaguent et des accidents (morsures) sont malheureusement à déplorer. Le 11 septembre dernier, conformément à l'arrêté municipal du 2 juillet 2013, des chiens ont été capturés et emmenés en fourrière aux Andelys.

Il est de la responsabilité des propriétaires de veiller à la garde de leurs animaux et au respect des règles de bon voisinage, notamment en cas d'aboiements intempestifs et répétés.

Bienvenue aux nouveaux islois

Nous continuons à aller à la rencontre des nouveaux Islois : trois familles dans le bourg, et en bord de Seine

Madame Borowiecki et Monsieur Béranger

C'est en juin dernier que Madame Borowiecki et Monsieur Béranger s'installent à Notre-Dame de l'Isle. Si Monsieur Béranger connaissait bien les trois villages de la plaine du Catenay : Pressagny l'Orgueilleux, Notre-Dame de l'Isle et Port Mort pour les traverser en se rendant sur des chantiers de construction ; c'est néanmoins en consultant une annonce sur Le Bon Coin, qu'il a eu un coup de cœur. Après avoir écarté Pressagny l'Orgueilleux, l'habitat leur paraissant trop dense, la visite de la maison avec son jardin entouré d'un espace visuel généreux emporte l'assentiment de Madame Borowiecki.

L'un et l'autre ont voulu donner à leurs trois enfants des prénoms très personnels : Jason, 9 ans, Cassandra 5 ans, tous deux amateurs assidus de karaté et Kylian, venu au monde il y a un mois à Pacy sur Eure... dans l'ambulance qui les conduisait à la maternité d'Evreux !

Madame Borowiecki a un passe-temps : la pâtisserie. Elle a même créé un blog sur Facebook (pâtisserie d'Emilie), sous son nom, il y a peu de temps, et qui remporte déjà un beau succès avec 16 membres dont plusieurs de la commune. Elle aime avant tout faire apprécier ses « créations » et se déclare bénévole pour partager son savoir-faire. Avis aux gourmets !

Monsieur et Madame Charbonnier

Après avoir vécu dans différentes villes portuaires (Toulon, Brest, Cherbourg entre autres) et déménagé plusieurs fois, la question pour Laurent Charbonnier s'est posée : continuer sa carrière militaire dans la Marine ou rentrer dans la vie civile. C'est cette dernière option qui l'a emportée : la réponse à la première offre d'emploi trouvée par hasard sur internet fut la bonne. Ils décident alors de se rapprocher de Vernon, son lieu de travail dans une société de Sécurité. Puis, tout s'enchaîne : première maison visitée à Notre-Dame de l'Isle, maison adoptée et installation dans la foulée le 13 juillet dernier ! Heureux concours de circonstances qui nous permet de les accueillir dans notre commune.

De son côté, Madame Charbonnier, titulaire d'un

master « Stratégie des entreprises » qui l'a conduite à exercer dans le secteur événementiel à Orléans, a repris ses études en choisissant un cycle d'un an à Rouen pour devenir DRH (Directeur des Ressources humaines)

Une famille nombreuse : quatre garçons pour lui, dont deux éloignés (14 et 9 ans), deux autres Benjamin, 7 ans, très heureux dans la classe de Madame Lunel, et Clovis, un an, viennent compléter ce tableau familial.

Même avec un emploi du temps chargé, les centres d'intérêt ne manquent pas : pour lui, moto et tous les sports, pour elle décoration, cuisine, danse de salon... Nul doute que leur dynamisme sera apprécié dans notre commune.

Madame Ploger et Monsieur Contreau

L'un originaire de Limetz, l'autre du Loir et Cher, Madame Ploger et Monsieur Contreau déclarent d'emblée et d'un commun accord qu'ils n'aiment pas la ville. Ni Vernon où ils ont habité, ni La Chapelle Réanville ensuite, n'ont réussi à les retenir. Et quand ils ont souhaité déménager c'est après de longues recherches et de nombreuses visites que leur choix s'est arrêté à Notre-Dame de l'Isle : maison en bord de Seine, sans bruit, inondée de lumière grâce aux larges vitrages des portes fenêtres bien orientées, maison entièrement de plain-pied, jardin suffisamment grand pour ne pas nécessiter un gros entretien ; c'est tout ce qu'ils recherchaient pour pouvoir profiter de leurs soirées en toute sérénité.

Cela se comprend d'autant plus que Madame Ploger, animatrice dans un centre éducatif, a parfois des journées assez lourdes. Monsieur Contreau, tôlier-chaudronnier-soudeur à Bouafles apprécie de son côté d'être proche de son travail et de pouvoir être chez lui dès 17h 30...

Elle aime par-dessus tout la moto et le sentiment de liberté qu'elle procure, ainsi que la danse country. Lui c'est l'amour des chevaux et l'équitation mais, disent-ils c'est, pour l'instant, du passé... Pour combien de temps ?

Propos recueillis et retranscrits par
Catherine de La Brosse

**Le vendredi 24 novembre
M. le maire et l'équipe municipale
accueilleront à 19h 30 en mairie,
les nouveaux arrivants
à Notre-Dame de l'Isle.**

Venez nombreux leur souhaiter la bienvenue!

Les festivités de l'été 2017

Le comité des fêtes remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont permis que les festivités d'été 2017 se déroulent dans la bonne humeur et en toute sécurité.



A ce titre, le comité adresse ses remerciements aux nombreux bénévoles qui assurent une logistique sans faille, grâce au prêt de matériels lourds et de terrains pour le parking.



Le Comité remercie également tous ceux qui ont prêté leurs bras pour le traditionnel montage de la tente en bords de Seine.



Rallye Pédestre

Plus de 25 personnes ont pu découvrir un nouveau parcours de 10 km à travers la plaine et la forêt de notre territoire tout en déchiffrant les nombreuses énigmes qui leur ont été proposées.

La remise des prix s'en est suivie du traditionnel repas campagnard sous un soleil de plomb.

Feu de la Saint Jean



La retraite aux flambeaux n'a pas connu l'affluence escomptée cette année : on peut regretter la faible participation des enfants et parents. Cependant le feu de la saint Jean a connu un succès habituel.

Foires à tout

Les conditions météorologiques n'ont pas été favorables pour la foire à tout du 2 juillet.

En revanche, celle du 9 juillet a été un énorme succès, l'esplanade du bord de Seine étant saturée. Les nombreux exposants ont vu défiler des milliers de visiteurs sous un soleil des plus généreux.

Repas champêtre du 14 juillet

Vif succès pour le repas champêtre du 14 juillet ! Plus



de 60 personnes ont pu déguster les cochons de lait cuits à la broche.

A bientôt pour de nouvelles festivités !



Actualité culturelle

Poésie et musique à Notre-Dame



Cette année, une surprise attendait les amateurs du Festival de musique de chambre à Giverny, le programme du concert de Notre-Dame de l'Isle, « La poésie et la musique » composé par Michel Strauss,

Directeur du Festival, se déclinant vocalement : un récitant, acteur de théâtre, Alexis Gilot, et deux voix avec accompagnement instrumental : Sharon Costes et Claire Lairy.

La première, mezzo soprano à la voix chaude et charnelle, a débuté le concert du 25 août avec les « Nuits d'été » de Berlioz : sept romances sur des poèmes de Théophile Gautier, tantôt enflammées, mélancoliques, plaintives, ne laissant en aucun cas indifférent...



Puis Claire Lairy, (femme aux multiples facettes : ingénieur des Mines de Nantes elle abandonne sa carrière pour se consacrer à sa passion, la musique) a proposé une « Suite vocale et instrumentale avec violon, piano et violoncelle » de Dimitri Chostakovitch. Sa voix de soprano, claire et légère, a su nous capter par la nuance des sentiments exprimés : douceur, mélancolie, passion.

Enfin, Sharon Costes, accompagnée d'un quatuor à cordes de jeunes artistes, a clos le programme avec la « Chanson perpétuelle » d'Ernest Chausson sur un poème de Charles Cros : musique douce et enveloppante...

Les applaudissements finaux, spontanés et fournis, ont montré que la démarche de Michel Strauss de visiter un répertoire peu connu a satisfait la curiosité d'un public amateur, fidèle et cosmopolite. C'est bien cette recherche alliée à une haute exigence artistique qui fait la notoriété du Festival, notoriété

dont les retombées concourent activement à celle de notre commune et de son église.

Catherine de La Brosse

Au théâtre ce soir

Comme à l'habitude, l'esplanade de la Seine s'est transformée en théâtre de toile et a proposé aux Islois son spectacle d'été.



Samedi 24 juin, le Théâtre du Lion, troupe en résidence à Vernon, nous a fait l'amitié de présenter deux pièces de Georges Feydeau : *Amour et piano* et *Par la fenêtre*, suivies d'une comédie en un acte d'Eugène Labiche, *Edgar et sa bonne*.



Un spectacle en costumes, mis en scène par Françoise Le Calvez, qui a réjoui de ses situations improbables et de ses bons mots tous les spectateurs présents...

La vie de la bibliothèque



Barthélémy d'Eyck (1444-1469), Triptyque de l'annonciation, détail, Rijksmuseum, Amsterdam.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Située au rez-de-chaussée de la mairie
La bibliothèque est ouverte
chaque **vendredi de 15h00 à 19h00**
excepté les jours fériés.

Notre bibliothèque, fermée durant quelques semaines cet été, a repris ses permanences hebdomadaires au mois de septembre.

En dehors de la période estivale (pour partie) et de la semaine entre Noël et le jour de l'An, notre équipe s'efforce de maintenir l'ouverture pendant les vacances scolaires. L'équipe s'est enrichie récemment de quelques membres afin de vous offrir un meilleur accueil.

L'inscription est gratuite. Les ouvrages sont prêtés pour une durée d'un mois renouvelable une fois.

Vous trouverez sur le **site de la mairie**, dans la rubrique « **Vie quotidienne / Bibliothèque** » toutes les informations nécessaires ainsi que la liste des **nouveautés** régulièrement mise à jour. De nombreux dons et achats sont venus dernièrement étoffer notre fonds

Notre bibliothèque est affiliée au réseau des bibliothèques départementales de prêt de l'Eure. Nous œuvrons donc en partenariat avec la Médiathèque Départementale d'Evreux (MDE), ce qui nous permet de renouveler une bonne partie de notre fonds deux fois par an. **Le prochain échange aura lieu le 14 novembre 2017.** Nous procéderons au remplacement d'environ 500 ouvrages, tous publics et tous genres confondus.

Tout au long de l'année, des demandes spécifiques peuvent être transmises à la MDE. Une navette passe chaque mois pour apporter les ouvrages demandés en dehors des échanges annuels. **N'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet !**

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :
biblio@notre-dame-de-lisle.fr

Agnès Guillemard



DERNIERES ACQUISITIONS (SEPTEMBRE 2017)

ARLING Annie, *Petite bibliothèque des cœurs brisés*
NAIR Anita, *Compartiment pour dames*
OATES Joyce Carol, *Valet de pique*
PUERTOLAS Romain, *Tout un été sans Facebook*
SOLOMONS Natasha, *Le pianiste de Hartgrove Hall*
VAUGHAN Sarah, *La ferme du bout du monde.*

Plus de précisions sur le site de la commune.



DERNIERE MINUTE : GRANDE VENTE DE LIVRES



Le week-end des **4 et 5 novembre 2017**, nous vous invitons à venir à **la salle du clos Galy** où sera organisée une grande vente des livres sortis de notre fonds.

Un message, diffusé dans vos boîtes à lettres, détaillera le programme de ce week-end.



LA BIBLIOTHEQUE SONORE DE VERNON RECHERCHE DES DONNEURS DE VOIX.

Si vous aimez la lecture et si vous disposez d'un peu de temps peut-être aimeriez-vous nous rejoindre ?
N'hésitez pas à nous contacter.



Bibliothèque sonore de Vernon
Espace Philippe Auguste, 12 rue Victor Hugo, 27200 Vernon – Permanences les vendredis de 14h30 à 17h30
Tél. : 02.32.64.34.35 – Courriel : 27V@advbs.fr

Notre-Dame de Lire 2017

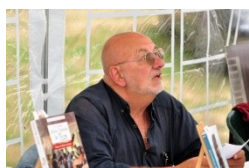
Le dernier week-end de juin, notre village a accueilli son deuxième salon « Notre-Dame de lire », porté par l'ASLC. Cette nouvelle édition a rencontré un très vif succès ! Voici quelques photos propres à vous faire revivre l'événement.



Tout a commencé samedi soir avec une représentation théâtrale proposée par la troupe du Théâtre du Lion (voir article en page 13)



Dimanche, accueillis par une équipe de choc, le public venu en nombre a pu déambuler sous le soleil et rencontrer les nombreux auteurs (normands ou pas...) présents pour dédicacer leurs ouvrages...



Une multitude d'animation a ponctué la journée :



Cafés littéraires



Loup et Louve pour les enfants



Lectures publiques

Concerts



Heures du conte



Pour retrouver l'intégralité des photos et de l'actualité du salon, rendez-vous sur sa page Facebook...

MEMORIAL DES SOLDATS DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

par Jean-Paul Lefebvre-Filleau¹,

En cette dernière année du centenaire de la grande Guerre, nous avons voulu rendre hommage aux soldats de Notre-Dame de l'Isle qui ont donné leurs noms à nos rues. C'est pourquoi nous avons demandé à M. Jean-Paul Lefebvre-Filleau de nous aider à comprendre comment, à travers leurs souffrances et leur sacrifice, notre village, comme tant d'autres, s'est inscrit dans la grande Histoire du premier conflit mondial. Une livraison en épisodes dans les prochains Catenay.



Le 28 juillet 1914, la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, soutenue par le *Kaiser* allemand, termine le prologue du drame européen qui a commencé, le 28 juin précédent, avec l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône austro-hongrois, et de son épouse, à Sarajevo, par un jeune nationaliste serbe. Le 29 du même mois, la Russie tsariste, alliée inconditionnelle de la Serbie, déclare la guerre à l'empire austro-hongrois. En représailles, l'Allemagne entre en guerre contre la Russie, le 1^{er} août. Deux jours plus tard, elle exige la neutralité de la France et l'abandon de trois places-fortes en territoire français dont Verdun. Le gouvernement du président du Conseil René Viviani (1863-1925) refuse. Cependant, afin d'éviter tout incident de frontière et faire baisser la tension avec ce puissant voisin, il fait reculer ses troupes de 10 km en deçà de la frontière allemande. Cette mesure, qui conduit au retrait de positions stratégiques, sera couteuse en vies humaines françaises dès les premiers combats d'août 1914.

La réponse française ne satisfaisant pas le gouvernement allemand, celui-ci déclare la guerre à la France, le 3 août. De son côté, le Royaume-Uni, alliée de la France, déclare la guerre à l'Allemagne, le 4 août.

Le jeu des alliances est en place : d'un côté, la Triple Entente (France, Royaume-Uni et Russie), de l'autre, la Triplice (Allemagne, Autriche-Hongrie, Turquie). D'autres pays de plusieurs continents sont également alliés de l'un ou l'autre camp, donnant ainsi un caractère mondial à cette guerre. En dépit de l'enthousiasme général qui semble régner en France, tant du côté des chefs militaires que de la population,

une certaine angoisse se fait quand même sentir dans chaque foyer, lorsque paraît l'ordre de mobilisation générale et que tous les clochers de France font entendre le tocsin. En effet, dans chaque famille, il y a souvent plusieurs départs aux armées (un père et ses fils). La séparation est partout bien cruelle et pour beaucoup trop, hélas, définitive...



En août 1914, l'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941) est convaincu que la guerre sera courte. Le plan allemand, dit plan Schlieffen-Moltke, prévoit d'écraser la France en deux ou trois semaines avant de se retourner contre la Russie. Ce plan consiste d'abord à concentrer les armées du Kaiser le long des frontières occidentales de l'Allemagne, en n'assurant qu'une couverture minimale à l'Est, face aux armées russes. Ensuite, de traverser la Belgique, pour contourner par le Nord toutes les forces françaises massées le long de la frontière franco-allemande, puis de faire pivoter l'aile droite marchante allemande vers le Sud pour prendre Paris et enfin encercler les troupes françaises.

Quant au plan français du généralissime Joseph Joffre (1852-1931), il entrevoit de couper en deux l'armée allemande par une offensive en Alsace. Joffre n'a pas imaginé une seconde que les Allemands contourneront le dispositif français en violant la neutralité belge...

Les Français sont arrêtés dès leur entrée en Alsace par la puissance du feu ennemi. Le plan Schlieffen-Moltke semble d'abord réussir ; les Allemands envahissent la Belgique, puis déferlent sur le Nord de la France. Mais une contre-offensive, la bataille de la Marne (6-13 septembre 1914), les rejette sur l'Aisne.

Les deux ennemis tentent alors réciproquement de se déborder par l'Ouest. Il en résulte un glissement du front vers le Nord Nord-Ouest, baptisé « course à la mer », bien que la mer ne soit pas l'objectif. Cette *course* se termine en novembre 1914, après de furieux combats. A partir de cette date, les deux armées se stabilisent face à face, de la mer du Nord à la frontière suisse.

Pour conserver à tout prix les positions acquises, les commandements français et allemands ordonnent à leurs troupes de s'enterrer dans des tranchées creusées à même le sol.



TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA GUERRE 1914-1918

1914 - WULVERGHEM (YPRES)



Le front au 30 octobre 1914 :

- Ligne continue : front français
- Ligne pointillée : front allemand

Dans le cadre des opérations de l'armée française, en octobre-novembre 1914, la bataille de l'Yser et la bataille d'Ypres (Belgique) font partie de la première bataille des Flandres.

Le général Erich von Lindemann, chef d'état-major général, a progressivement renforcé les IV^e et VI^e armées allemandes autour de la ville d'Ypres, tenue par les Britanniques, afin de pouvoir gagner les ports de Calais et de Boulogne. Sur place, les Allemands jouissent d'une supériorité numérique de 6 contre 1 et disposent de plus d'artillerie moyenne et lourde que les alliés.

L'état-major belge a fait ouvrir les vannes des digues qui protègent de la mer cette région de polders.

Le théâtre des opérations est donc inondé. Dès lors, les Belges et les Franco-Anglais installent des tranchées. Celles-ci sont, en de nombreux endroits, remplacées par des remblais constitués de sacs de terre car il est souvent impossible de creuser la terre à cause d'un sous-sol gorgé d'eau.

De plus, les alliés complètent leur système défensif en se servant du remblai d'une ligne de

chemin de fer surplombant la plaine. Les Allemands, contraints d'attaquer des troupes retranchées, sont également handicapés par l'inondation qui, en plusieurs points, recouvre le sol de plus d'un mètre ; ce fait va jouer un rôle important dans la suite des opérations.

Le 1^{er} novembre, l'empereur d'Allemagne Guillaume II arrive à Thielt (région flamande), à 41 km d'Ypres, pour préparer son *entrée triomphale* à Ypres. Guillaume II dispose de cinq corps d'armée positionnés sur le front de la ville. Dès lors, le généralissime Joseph Joffre envoie au général Ferdinand Foch (1851-1929) des nouveaux renforts (deux divisions du 20^e Corps d'armée) commandés par le général Alexis Hely d'Oissel (1859-1937). L'instant est solennel, les soldats au coude à coude sont alignés. Les chefs de section, revolver au poing, sont devant leurs hommes et les sergents en serre-file. Tous les visages sont pâles, mais résolus. Tous veulent paraître impassibles, mais les cœurs, eux-aussi, battent la charge...

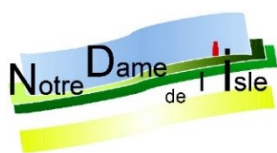
Le 6 novembre, le général Victor d'Urbal (1858-1943) estime que l'offensive ennemie est brisée. Mais les Allemands sont toujours là ! Pas très loin ! Le lendemain, le soldat de 2^e classe **Marie, Joseph PETIT**, du 13^e régiment d'artillerie, né le 8 mars 1891 à Neufchâteau (Vosges), demeurant à Notre Dame de l'Isle, est tué à Wulberghem, sur la frontière franco-belge (aujourd'hui Wulvergem, section de la commune de Heuvelland, arrondissement de Ypres, en région flamande). Son lieu d'inhumation est inconnu (cf. Base des sépultures de la 1^{ère} Guerre mondiale – ministère de la Défense).

Les premières neiges tombent le 12 novembre. Les assauts allemands s'enlisent dans les eaux boueuses, face aux alliés accrochés à leurs positions. Le 4 décembre de la même année, une offensive franco-britannique débute, de la mer du Nord jusqu'à Verdun. Celle-ci trouvera son terme le 14 décembre, après avoir établi deux solides têtes de pont sur la rive droite de l'Yser.

À suivre

(1) Grand Prix des Ecrivains de France (1997), sociétaire de la Société des Gens de Lettres de France et membre du Souvenir Français, colonel de gendarmerie (diplômé d'état-major) à la retraite, Jean-Paul Lefebvre-Filleau est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques. Son dernier livre « Ces Français qui ont collaboré avec le 3^e Reich » (Ed. du Rocher, 544 p.), vient de paraître. Il habite Notre-Dame de l'Isle.

À venir dans notre commune



Les dates suivantes ont été arrêtées sur l'agenda de la commune :

Vendredi 24 novembre 2017 19h30 en mairie :

Accueil des nouveaux habitants

Dimanche 17 décembre 2017 salle du Clos Galy :

Noël des enfants de la commune

Samedi 13 janvier 2018 18h00 salle du Clos Galy :

Vœux du conseil municipal

Dimanche 18 mars 2018 :

Repas des anciens



Et sur l'agenda du Comité des fêtes...

Samedi 18 novembre 2017 :

couscous

Samedi 20 janvier 2018 :

choucroute

Dimanche 18 février 2018 :

loto

Résultats des élections législatives

Premier tour (11 juin 2017)

Inscrits : 610

Votants : 312 (51,15%)

Exprimés : 302

1. Claire O'Petit (La République en Marche) :
101 voix (33,44 %)
 2. Vincent Taillieu (Front National) :
66 voix (21,85 %)
 3. Alexandre Rassaërt (Les Républicains) :
53 voix (17,55 %)
 4. Pierre Zimmermann (La France insoumise) :
27 voix (8,94 %)
 5. Martine Seguela (Parti socialiste) :
20 voix (6,62 %)
 6. Michaël Barton (Debout la France) :
9 voix (2,98 %)
 7. Liliane Bernini (Parti communiste français) :
6 voix (1,99 %)
 8. Amor Louhichi (Divers droite) :
5 voix (1,66%)
 9. Joëlle Fontaine (Ecologiste) :
4 voix (1,32 %)
 10. Karine Ventura (Parti animaliste) :
4 voix (1,32 %)
 11. Joëlle Graebeling (Parti citoyen pour les animaux) :
3 voix (0,99 %)
 12. Carl Lang (Parti de la France) :
2 voix (0,66 %)
 13. Dominique Dos Santos (Résistons !) :
1 voix (0,33 %)
 14. Patrick Delattre (Union populaire républicaine) :
1 voix (0,33 %)
 15. Anne-Marie Colin (Lutte ouvrière) :
0 voix (0%)
- bulletins blancs : 7
bulletins nuls : 3

Second tour (18 juin 2017)

Inscrits : 610

Votants : 287 (47,05 %)

Exprimés : 255

1. Claire O'Petit (La République en Marche) :
146 voix (57,25 %)
 2. Vincent Taillieu (Front National) :
109 voix (42,75 %)
- bulletins blancs : 25
bulletins nuls : 7

Vie pratique - Réglementation

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est à votre service pour...

Les permis de conduire

À compter du 1er novembre 2017, les guichets permis de conduire de la préfecture de l'Eure seront fermés, toutes les demandes devant être effectuées par téléprocédure. (ANTS). Un point numérique sera mis à disposition du public à la préfecture et dans les MSAP où un médiateur numérique pourra accompagner les usagers qui ne disposent pas d'internet ou qui n'en maîtrisent pas l'utilisation.



Les cartes grises

A partir du 6 Novembre 2017, le « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG) prévoit la fermeture définitive des services d'immatriculation des véhicules au sein des Préfectures et des sous-préfectures. Celles-ci ne délivreront plus de cartes grises. Désormais, l'usager aura le choix de l'obtenir par téléprocédure. (ANTS). Ou de s'adresser à des Professionnels de l'Automobile habilités par le Ministère de l'Intérieur



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1/11/ 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.



**Ceux-ci sont autorisés
du 15 octobre au 15 mars
uniquement.**

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

Elagage et entretien des cours d'eau



La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.



Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Horaire d'hiver depuis le 1er octobre



**DÉCHÈTERIE
D'AUBEVOYE**
3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys	ARTISANS	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59	Gîte Charmoye, <i>Gîte de France n° 919</i> Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
Ecoles	Assistantes maternelles	A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52	SANTÉ / BIEN ÊTRE
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél. : 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Associations	CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	SERVICES D'URGENCE
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92.	Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↗ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 EDF : 0810 33 30 27
	Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45	Gaoudi - Peinture 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09	SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69. SOS Essaim de guêpes M. Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Sébastien Lecornu	AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03.78	Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tél. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60	MENTIONS LEGALES
SERVICES DE L'ETAT	Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.	Méheust Reynald Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.	INDUSTRIE	Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73.	Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille
	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.	Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91.	Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Pascale Billard ; Thibaut Beauté. Charles Maillard
	GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	RVS Desmousseaux Bruno Vente de remorques Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.79.04.00.11 www.remorques-val-de-seine.fr	Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse
		M. JEGADO Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys 27940 Notre Dame de l'Isle Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/	Tirage ~ 400 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.